FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE DE VIVONNE

2024 REGLEMENT DU CONCOURS

VIENNE EN VOIX
FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE DE VIVONNE
CONCOURS INTERNATIONAL DE CHANT LYRIQUE
« JEUNES TALENTS LYRIQUES »

DU 22 AU 25 OCTOBRE 2024

DOSSIER D'INSCRIPTION

Festival international d'art lyrique de Vivonne
Vienne en Voix
BP 20014
86370 Vivonne
France

Joëlle Rallet • Responsable du concours
Tél : 06 88 55 08 54
International Tél : 00 33 5 06 88 55 08 54
concours@art-lyrique.org

FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE DE VIVONNE

DOSSIER D'INSCRIPTION

Upon request, a copy of the rules and regulation can be obtained in English.
Le concours est ouvert à des candidat(e)s de toutes nationalités, il a pour but de promouvoir les jeunes talents dans le domaine de l'art lyrique.
Le concours se déroule du 22 au 25 octobre 2024 dans le cadre du Festival international d'art lyrique de Vivonne (22 — 27 octobre 2024).

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- *Les candidats doivent avoir entre 18 et 36 ans.*
- *Les dossiers incomplets ne seront pas validés.*
- *Un candidat ayant obtenu le 1er grand prix à ce concours, ne pourra plus participer au concours, mais sera invité s'il le souhaite, à participer au Festival international d'art lyrique de Vivonne.*

RÈGLEMENT

I. LE CANDIDAT DEVRA SATISFAIRE TOUTES LES CATÉGORIES

Il s'agit là du programme dans lequel seront choisis les extraits à présenter devant le jury. Nous vous conseillons de choisir un répertoire varié (styles, époques…) composé d'au moins 4 langues différentes.

I. 1. CATÉGORIE « OPÉRA »

Quatre airs d'opéra, dont au moins un en français et un en italien, qui doivent être chantés dans la tonalité d'origine ou dans la tonalité admise par la tradition.

I. 2. CATÉGORIE « MÉLODIE FRANÇAISE »

Une mélodie en français

I. 3. CATÉGORIE « LIED ALLEMAND »

Un lied en allemand

I. 4. CATÉGORIE « CHOIX LIBRE »

Un air au libre choix du candidat.

IMPORTANT: *Les candidats devront impérativement apporter les partitions officielles des œuvres présentées.*

Vienne en Voix • BP 20014 • 86370 Vivonne • France

II. LE CONCOURS SE DÉROULER EN TROIS PHASES

II. *1.* LA PRÉSÉLECTION SUR DOSSIER

La présélection se fera sur la base du dossier du candidat, comprenant notamment un enregistrement audio ou vidéo récent (CD, DVD, fichier numérique…), de (au moins) deux des morceaux proposés sur sa fiche d'inscription (l'un des deux sera obligatoirement en français).

Les candidats auront pris soin de retourner la fiche d'inscription remplie ainsi que les pièces à fournir aux organisateurs au plus tard le 25 septembre 2024 à l'adresse de Vienne en Voix, le cachet de la poste faisant foi.

PIÈCES À FOURNIR *(numérisées) :*
- *1 pièce d'identité (scan)*
- *1 photo numérique*
- *1 CV artistique succinct*
- *fichier numérique avec des extraits du répertoire choisi pour le concours ; ce choix définitif ne pourra plus être modifié. Les dossiers incomplets ne seront pas validés.*

Les candidats seront informés de leur sélection pour la demi-finale par courrier le 2 octobre 2024 au plus tard. Ils recevront également les informations nécessaires pour leur participation au concours.
Le 8 octobre 2024 dernier délai (le cachet de la poste faisant foi), les candidats retenus pour les demi-finales devront renvoyer les pièces suivantes à l'adresse du Festival (Vienne en Voix) :
- *droits d'inscription de 70 €, par chèque bancaire, postal ou mandat lettre ; pour les étrangers, un mandat international est recommandé ou un « Travellers » chèque ;*
- *un engagement de participation écrit et signé par le candidat ;*
- *une photo de presse (facultatif) ;*

Les candidats devront impérativement demander une autorisation pour tout changement éventuel dans le choix du répertoire présenté avant le 3 octobre. Au-delà de cette date aucun changement de répertoire ne sera accordé.

II. 2. L'AUDITION DES DEMI-FINALISTES

Elle aura lieu le mardi 22 octobre 2024, au Château de Vounant, à Vivonne.

L'ACCUEIL DES CANDIDATS

Tous les demi-finalistes se présenteront le mardi matin entre 9 h 30 et 11 h afin de pouvoir choisir leur horaire de passage. Les premières auditions commencent vers 11h30 et les horaires de passages seront attribués dans l'ordre de l'arrivée des candidats. La présence de tous les candidats est obligatoire.

L'AUDITION DES CANDIDATS
LES CANDIDATS DEVRONT AUDITIONNER LE MARDI.

Ils devront déterminer leur horaire de passage afin de se présenter dans l'ordre affiché (Nota bene : il faudra se présenter devant le jury 10 minutes avant l'heure de passage, dans la salle de répétition pour rencontrer leur pianiste). Le candidat choisira le premier morceau qu'il présentera. Chaque extrait ne devra pas excéder 5 minutes, les candidats devront choisir un air de cette durée ou pratiquer dans les airs plus longs les coupures nécessaires pour garder l'essentiel des difficultés. Le jury choisira les autres extraits dans le répertoire proposé.
Le président du jury pourra interrompre l'audition de l'œuvre à la fin du temps imparti. Durée de chaque audition : 10 minutes.
Les candidats seront jugés sur leurs qualités vocales et musicales, leur présentation et leur interprétation.

LES PIANISTES ACCOMPAGNATEURS

Un (ou des) pianiste(s) accompagnateur(s) est (sont) prévu(s) par les organisateurs (sans frais pour les candidats).
Chaque candidat peut, s'il le souhaite, se faire accompagner à ses frais par sa ou son propre pianiste. Le candidat devra interpréter chaque morceau sans partition, à l'exception du morceau de musique sacrée.
La liste des finalistes sera proclamée mardi soir après audition de tous les demi-finalistes et délibération du jury. Ensuite, tous les candidats seront invités à une réception en présence de la presse (la présence de tous les finalistes est obligatoire).

II. 3. LA FINALE

LES MASTER-CLASSES

Les candidats sélectionnés à l'issu des demi-finales bénéficieront de master classes, ainsi que de répétitions privées, les mercredi 23 et jeudi 24 octobre 2024, avec des chanteurs professionnels, chefs de chant et metteurs en scène présents pendant le concours. La présence de tous les finalistes est obligatoire à chaque master-class. Les horaires et le déroulement seront notifiés aux candidats concernés le mardi 22 octobre, à l'issue de la proclamation des finalistes.

LA FINALE EN PUBLIC

La finale du concours aura lieu en public à L'église Saint-Georges de Vivonne dans le cadre du Festival international d'art lyrique de Vivonne, le vendredi 25 octobre 2024 au soir.
Chaque candidat devra présenter deux morceaux choisis dans le répertoire présenté par lui-même, en accord avec le jury (l'un des deux morceaux sera obligatoirement en français, et l'autre dans une autre langue).
La présence de tous les finalistes est obligatoire dès le début de la finale.
La cérémonie de proclamation et de remise des prix aura lieu le soir même après la délibération du jury. Les lauréats sont priés de faire figurer sur leur curriculum vitæ, durant les trois ans qui suivent le concours, le ou les prix reçu(s) au cours de celui-ci.

La dotation totale est de 5 000 € :
- **PREMIER PRIX HOMME** 2 000 €
- **PREMIER PRIX FEMME** 2 000 €
- *D'autres prix seront attribués, selon les décisions du jury, pour distinguer des talents particuliers (Jeune espoir, Mélodie française…)*
- *Un Prix du public sera attribué grâce au vote du public présent lors de la finale.*
- *En cas d'égalité, le montant du prix sera partagé entre les candidat(e)s.*